RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

Dakar, le 0 7 MAI 2025

MEPC/ANSD/DG

ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

Le Directeur général

NOTE D'INFORMATION

A l'occasion de la fête de Tabaski 2025, une avance sur salaire de cent cinquante mille (150 000) francs CFA est proposée à l'ensemble du personnel permanent, à l'exception de ceux ayant bénéficié de l'avance Pâques de l'année 2025.

Cette avance qui sera virée en même temps que les salaires du mois de mai 2025, sera remboursable en dix (10) mensualités, à compter de la fin du mois de juillet 2025.

Les membres du personnel ne désirant pas en bénéficier sont priés d'en informer Madame LO Aida FALL, par voie électronique à l'adresse suivante : <u>aida.fall@ansd.sn</u>.

Délai de rigueur le jeudi 08 mai 2025

Destinataires:

- DGA
- DGPPE
- Directions
- Conseillers
- Ac, DAR
- Affichages
- Diffusion





